

**swissuniversities**

**swissuniversities**

Effingerstrasse 15, Case Postale

3001 Berne

[www.swissuniversities.ch](http://www.swissuniversities.ch)

# **Recommandations**

## **visant à promouvoir la mobilité nationale et internationale**

Adopté par l'Assemblée plénière de la chambre HEP le 5/6 juin 2019

swissuniversities

**Mentions légales**

---

Mandant-e	Comité de la Chambre HEP, swissuniversities
Responsable de projet	
Version du rapport	06.06.2019
Auteur-e du rapport	Groupe de travail IRUTE, Chambre HEP, swissuniversities

---

**Table des matières**

Remarques préliminaires	4
Situation initiale : Mobilité au niveau des hautes écoles pédagogiques	5
Recommandations visant à promouvoir la mobilité nationale et internationale	6
Recommandation 1 : Les HEP renforcent l'internationalisation en favorisant la mobilité nationale et internationale dans le cadre de leur stratégie.	6
Recommandation 2 : Les HEP disposent de filières et de structures promouvant la mobilité des étudiantes et étudiants.	6
Recommandation 3 : Les HEP reconnaissent en principe les prestations d'études acquises dans le cadre des séjours de mobilité.	7
Recommandation 4 : Les HEP favorisent la mobilité des collaboratrices et collaborateurs «Incoming» et «Outgoing».	7
Recommandation 5 : Les HEP fournissent l'infrastructure nécessaire à un encadrement des étudiantes et étudiants et des collaborateurs et collaboratrices de mobilité.	8
Recommandation 6 : Les HEP suisses collaborent pour promouvoir la mobilité.	8
Documents de base	10

## Remarques préliminaires

Dès le début de sa collaboration, le groupe de travail IRUTE (International Relations of Universities of Teacher Education), réunissant les personnes en charge de la mobilité et de l'internationalisation des hautes écoles pédagogiques suisses, s'est penché sur les questions relatives à la promotion de la mobilité nationale et internationale et aux caractéristiques de l'internationalisation des HEP avant de rédiger en 2008 une liste de recommandations qu'elle a adressée aux organes de direction des HEP.

Le présent document développe les diverses mesures recommandées dans les différents documents de base et visant à promouvoir la mobilité nationale et internationale au sein des hautes écoles suisses. Il se fonde sur la stratégie en matière d'échanges et de mobilité de la Confédération et des cantons (2017), de la stratégie 2017–2020 de la Chambre HEP de swissuniversities (2017), la loi fédérale relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité (2013, en révision à l'heure actuelle) les Recommandations d'exécution relatives à la coordination intercantonale des échanges et de la mobilité de la CDIP (2019) ainsi que des exemples de bonne pratique de différentes hautes écoles suisses et étrangères et les expériences des membres du groupe de travail IRUTE, constitué de représentantes et représentants de toutes les régions linguistiques de Suisse.

Les recommandations portent essentiellement sur la mobilité horizontale, autrement dit les séjours de mobilités effectués dans le cadre d'un cycle d'études ou d'études à temps plein. Les recommandations peuvent être adaptées aux besoins des études à temps partiel.

IRUTE part du principe que chaque HEP détermine elle-même ses objectifs en matière de développement et fixe ainsi ses propres priorités. Elle considère néanmoins qu'une concordance au niveau de la conception et du développement de l'internationalisation serait un avantage. La mobilité est un domaine en lien avec l'enseignement et la recherche, mais aussi avec des processus administratifs.

Dans l'optique du groupe de travail, l'internationalisation ne doit pas être assimilée à un ensemble de mesures additionnelles qui vient s'ajouter à l'orientation stratégique et aux offres des diverses hautes écoles, mais elle doit en faire partie intégrante.

C'est la raison pour laquelle IRUTE considère les présentes recommandations comme une contribution au développement des HEP et souhaite que la coopération et la coordination dans ce domaine soient approfondies.

### **Situation initiale : Mobilité au niveau des hautes écoles pédagogiques**

L'internationalisation et la mobilité font partie intégrante des hautes écoles d'aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle la promotion de la mobilité est un élément essentiel des stratégies d'internationalisation des HEP suisses – voir également à cet effet les principales mesures de mise en œuvre de la stratégie 2017–2020 de la Chambre HEP, p. 6 (objectif V, mesure 11).

Si l'internationalisation est étroitement liée à la promotion de la mobilité, elle la dépasse toutefois largement. Les présentes recommandations se concentrent quant à elles sur la promotion de la mobilité des étudiantes et étudiants ainsi que des collaborateurs et collaboratrices.

La promotion de la mobilité est un instrument de développement de la qualité et contribue à asseoir la renommée internationale des HEP suisses. C'est ainsi que, dans sa stratégie, la COHEP (qui est devenue la Chambre HEP de swissuniversities) avait déjà attribué une grande importance à la promotion de la mobilité intercantonale et internationale des étudiantes et étudiants et des collaborateurs et collaboratrices.

Depuis l'assimilation de la formation des enseignantes et enseignants au degré tertiaire en 2003, la plupart des établissements de formation des enseignantes et enseignants ont intégré la promotion de la mobilité et l'internationalisation dans leurs structures. Or la promotion de la mobilité des HEP suisses joue un rôle de plus en plus important du fait que les enseignantes et enseignants jouent un rôle de multiplicateur, que la formation est davantage axée sur la profession et que l'apprentissage des langues étrangères est devenu essentiel. Dans le cadre de l'exercice de leur profession, les enseignantes et enseignants évoluent davantage dans un environnement multiculturel et international auquel ils doivent également préparer leurs élèves.

Les HEP sont appelées à renforcer leur collaboration avec les partenaires stratégiques importants ainsi que leur coordination et leur coopération entre elles (voir point 10 de la « Stratégie 2017–2020 de la Chambre HEP »). Dans le domaine de la mobilité, un échange régulier avec swissuniversities, Movetia et d'autres réseaux ainsi qu'entre les HEP elles-mêmes a déjà été mis en place dans le cadre d'IRUTE. L'approfondissement des activités dans d'autres domaines est contenu dans les recommandations exposées ci-après.

En favorisant la mobilité, les hautes écoles pédagogiques offrent à leurs étudiantes et étudiants, à leurs formateurs et formatrices et à leurs collaborateurs et collaboratrices, la possibilité d'élargir et d'approfondir leurs compétences professionnelles, pratiques, interculturelles et linguistiques, et de les intégrer dans leur activité quotidienne. L'ancrage régional et l'orientation internationale visent tous deux le même objectif : orienter la formation des enseignantes et enseignants sur les compétences.

## **Recommandations visant à promouvoir la mobilité nationale et internationale**

### **Recommandation 1 : Les HEP renforcent l'internationalisation en favorisant la mobilité nationale et internationale dans le cadre de leur stratégie.**

- 1.1. Les HEP élaborent une stratégie favorisant l'internationalisation et la mobilité à l'échelle nationale et internationale. Cette stratégie est intégrée dans leur propre stratégie.
- 1.2. Les HEP élaborent des plans de mesures permettant la mise en œuvre de leur stratégie d'internationalisation et de promotion de la mobilité. Elles intègrent ces mesures dans leurs rapports périodiques et mettent à disposition les moyens nécessaires à cet effet.
- 1.3. Les HEP se réfèrent aux procédures, aux instruments et aux programmes reconnus à l'échelle internationale (p.ex. Erasmus).
- 1.4. Les HEP échangent leurs expériences en matière de relations nationales et internationales; elles favorisent la collaboration entre elles et avec d'autres hautes écoles, ainsi qu'avec des réseaux et des organismes de politique de l'éducation, en Suisse et à l'étranger.
- 1.5. Dans le cadre de la politique de l'éducation, les HEP représentent leurs intérêts en matière d'internationalisation et de promotion de la mobilité, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

### **Recommandation 2 : Les HEP disposent de filières et de structures promouvant la mobilité des étudiantes et étudiants.**

- 2.1. Les HEP prennent en compte la mobilité des étudiantes et étudiants lors de la (nouvelle) conception de leurs filières d'études et de leurs programmes de formation.
- 2.2. Les HEP prévoient des «fenêtres» de mobilité, tant pour le cursus de bachelor (dès le 3<sup>e</sup> semestre) que pour celui de master. Chaque étudiant ou étudiante de bachelor ou de master doit avoir la possibilité d'effectuer un semestre de mobilité. La période prévue doit être déterminée et communiquée assez tôt pour chaque filière d'études.
- 2.3. Les HEP favorisent la mobilité par d'autres offres, comme les mobilités de courte durée ou les mobilités partielles, les stages pratiques, les semaines d'études, les séminaires, «Summer/Winter Schools», etc. effectués dans d'autres établissements. Les compétences acquises dans le cadre de ces offres sont prises en compte, p.ex. comme branches à option, spécialisations, stages pratiques, travail de bachelor/master, etc.). Les étudiantes et étudiants suivant des filières de courte durée et des filières à temps partiel doivent également pouvoir bénéficier de ces offres.
- 2.4. L'organisation des études, les contenus des examens, le contrôle des compétences et les dates d'examen doivent être conçus de telle sorte qu'ils contribuent à faciliter la mobilité des étudiantes et étudiants (des calendriers universitaires divergents sur le plan international entravent ou empêchent la mobilité si les cours obligatoires, les examens ou les stages pratiques sont fixés immédiatement avant ou après le semestre de mobilité).

- 2.5. Les HEP créent des possibilités de rattrapage de parties d'études obligatoires qui, en raison du séjour de mobilité, n'ont pas pu être effectuées dans la période prévue à cet effet, sans qu'il en résulte une prolongation des études pour les étudiants concernés.
- 2.6. Les HEP s'engagent à donner aux étudiants la possibilité d'obtenir une attestation de leurs connaissances linguistiques également après avoir effectué leur séjour de mobilité.
- 2.7. Les HEP étoffent l'éventail des modules et des possibilités de formation donnés en anglais et/ou dans les langues du pays, afin de favoriser l'attractivité, au plan national et international, de leurs offres d'études et de la mobilité.
- 2.8. Les HEP incorporent les dimensions européenne et internationale à leurs offres d'études (modules, programmes d'études, projets, comparaison des systèmes, littérature, etc.).

**Recommandation 3 : Les HEP reconnaissent en principe les prestations d'études acquises dans le cadre des séjours de mobilité.**

- 3.1 Les HEP établissent une réglementation claire et contraignante sur la reconnaissance des prestations d'études et des stages pratiques effectués au cours d'un séjour d'études dans une autre haute école. Cette réglementation est communiquée suffisamment tôt aux étudiantes et étudiants.
- 3.2 Les HEP permettent aux étudiantes et étudiants d'effectuer des séjours de mobilité en faisant preuve de flexibilité au niveau du temps et des contenus.
- 3.3 Les HEP utilisent de manière systématique les instruments en usage à l'échelle internationale, tels que les crédits ECTS, les contrats d'études (learning agreement), les relevés de notes (Transcript of Records), les suppléments au diplôme (Diploma Supplement), etc.

**Recommandation 4 : Les HEP favorisent la mobilité des collaboratrices et collaborateurs «Incoming» et «Outgoing».**

- 4.1 Les HEP créent des systèmes favorisant la mobilité des collaborateurs et collaboratrices. Elles encouragent et estiment les séjours de mobilité sur le plan professionnel.
- 4.2 Les HEP soutiennent le développement des compétences linguistiques des collaborateurs et collaboratrices.
- 4.3 Les HEP soutiennent les collaborateurs et collaboratrices lors de l'organisation et la réalisation d'activités de mobilité (p.ex. jumelage, projets transversaux).
- 4.4 Les HEP définissent des périodes appropriées pour des activités d'échange et les intègrent dans leur offre d'études.
- 4.5 Les HEP soutiennent leurs collaborateurs et collaboratrices dans leur rôle d'hôtes accueillant des collaboratrices et collaborateurs arrivants.

**Recommandation 5 : Les HEP fournissent l'infrastructure nécessaire à un encadrement des étudiantes et étudiants et des collaborateurs et collaboratrices de mobilité.**

- 5.1 Les HEP créent un bureau de la mobilité, ou un International Office, doté de ressources personnelles et matérielles appropriées.
- 5.2 Les HEP participent aux programmes de mobilité internationaux et aux réseaux des hautes écoles.
- 5.3 Les HEP fournissent des informations sur les offres de mobilité vers d'autres hautes écoles (pour les «Outgoings»), ainsi que sur les programmes d'études et les offres de leurs propres institutions (pour les «Incomings»).
- 5.4 Les HEP soutiennent l'accès aux subventions, aux bourses d'études (accordées par exemple par l'Etat) et aux prêts pour la mobilité à l'intérieur de la Suisse et de l'Europe et vers les hautes écoles hors d'Europe.
- 5.5 Les HEP conseillent les étudiantes et étudiants et les collaborateurs et collaboratrices «Incoming» dans la recherche de logements (meublés) à des prix abordables.
- 5.6 Les HEP disposent d'un service d'information et de conseils destiné aux étudiantes et étudiants et aux collaborateurs et collaboratrices «Incomings» et «Outgoings». L'International Office coordonne les séjours de mobilité avec les écoles partenaires.

**Recommandation 6 : Les HEP suisses collaborent pour promouvoir la mobilité.**

- 6.1 Les HEP renforcent la collaboration entre elles et avec les partenaires stratégiques importants (p.ex. movetia, SEFRI) conformément à la stratégie 2017–2020 de la Chambre HEP de swissuniversities (stratégie 10). Différentes formes de collaboration sont possibles, notamment les «Summer Schools» transversales ou la participation mutuelle aux modules de formation initiales et continue.
- 6.2 **Domaine Mobilité des étudiantes et étudiants :**  
Les HEP des diverses régions linguistiques de Suisse favorisent l'échange des étudiantes et étudiants (notamment dans le cadre de semestres de mobilité ou de stages pratiques). L'objectif de l'échange est le développement d'offres dans le domaine de la formation et de la pratique professionnelle entre les HEP suisses. Les étudiantes et étudiants restent immatriculés dans leur institution d'origine et y payent les taxes semestrielles. L'institution d'accueil ne demande aucune compensation financière à l'institution d'origine.  
Au niveau de l'organisation (p.ex. mise à disposition de stages pratiques) et du soutien financier (bourses) des étudiantes et étudiants réalisant un séjour de mobilité en Suisse ou en dehors de l'Europe, les HEP visent l'égalité de traitement en matière de séjours effectués dans le cadre d'Erasmus/SEMP.  
Les HEP des diverses régions linguistiques ne concluent généralement pas d'accords bilatéraux sur les contingents, mais accueillent les étudiantes et étudiants capables pour un séjour de mobilité après entente individuelle.



6.3 Domaine Mobilité des collaborateurs et collaboratrices :

La mobilité des collaborateurs et collaboratrices entre les HEP des différentes régions linguistiques est encouragée. Concernant l'organisation et le soutien, les HEP concluent des accords individuels.

En cas de séjours de mobilité du personnel d'écoles partenaires européennes ou non européennes au sein de hautes écoles suisses, les International Offices ont recours, si cela est souhaité et utile, à leurs contacts et réseaux suisses afin d'assurer la coordination des visites de plusieurs HEP.

6.4 Domaine Collaboration :

Lorsque cela s'avère judicieux, les bureaux de mobilité / International Offices des HEP échangent des informations sur d'autres thèmes et cherchent la coopération. Ainsi, ils peuvent conclure des accords concernant les hautes écoles partenaires communes afin de rendre les offres plus attrayantes pour les partenaires.

## Documents de base

Loi fédérale relative à la coopération internationale en matière d'éducation, de formation professionnelle, de jeunesse et de mobilité du 8 octobre 1999 (état le 15 février 2013), en révision à l'heure actuelle

<https://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/19995355/201302150000/414.51.pdf>

(consulté le 1<sup>er</sup> mai 2019)

Best Practices KFH

[https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Kammern/Kammer\\_FH/Best\\_practice/111214\\_Best\\_Practice\\_KFH\\_Innerschweizerische\\_Mobilitaet\\_der\\_Studierenden\\_an\\_FH.pdf](https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Kammern/Kammer_FH/Best_practice/111214_Best_Practice_KFH_Innerschweizerische_Mobilitaet_der_Studierenden_an_FH.pdf)

(consulté le 22 janvier 2019)

CRUS (Conférence des recteurs des universités suisses) (12.11.2004): Mémento « mobilité » Pour la conception des nouveaux cursus de bachelor et de master.

[https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Kammern/Kammer\\_UH/Checkliste\\_Mobilitaet\\_2004\\_d.pdf](https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Kammern/Kammer_UH/Checkliste_Mobilitaet_2004_d.pdf)

(consulté le 22 janvier 2019)

Leutwyler, Bruno (2014). Internationalisierung in der Lehrerinnen- und Lehrerbildung. Ein Überblick über Aktionsfelder und Herausforderungen (in «Kentron extra»)

<https://www.zg.ch/behoerden/direktion-fur-bildung-und-kultur/phzg/ph-zug/organisation/fachstellen/internationalisierung/download/leutwyler-2013-internationalisierung-als.pdf/view?searchterm=Internationalisierung>

(consulté le 22 janvier 2019)

Stratégie suisse Echanges et mobilité de la Confédération et des cantons, 2.11.17, CDIP, DEFR et DFI.

[https://www.edudoc.ch/static/web/aktuell/medienmitt/AM\\_Strategie\\_20171102\\_d.pdf](https://www.edudoc.ch/static/web/aktuell/medienmitt/AM_Strategie_20171102_d.pdf)

(consulté le 22 janvier 2019)

RECOMMANDATIONS D'EXÉCUTION relatives à la coordination intercantonale des échanges et de la mobilité. Adoptées par l'Assemblée plénière de la CDIP le 28 mars 2019

[https://edudoc.ch/record/202454/files/ausfuehrungsempfehlungen\\_austausch\\_mobilitaet\\_d.pdf](https://edudoc.ch/record/202454/files/ausfuehrungsempfehlungen_austausch_mobilitaet_d.pdf)

(consulté le 1<sup>er</sup> mai 2019)

Stratégie de la Chambre HEP 2017-2020

[https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Kammern/Kammer\\_PH/170912\\_Strategie\\_2017-2020\\_d\\_Def\\_01.pdf](https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Kammern/Kammer_PH/170912_Strategie_2017-2020_d_Def_01.pdf)

(consulté le 22 janvier 2019)

Principales mesures de mise en œuvre de la stratégie 2017–2020 de la Chambre HEP (état le 19 septembre 2018)